

députés en tant que tels. Toutefois, les députés représentent le peuple canadien et ce sont les droits et la liberté de l'individu que rogne et détruit de jour en jour, de semaine en semaine et d'année en année la structure monolithique du gouvernement tentaculaire. Je crois sincèrement que tous les députés pensent ainsi. Nous devrions assurément nous préoccuper vivement d'examiner la position prise par le gouvernement quant à ce qui s'est passé lundi soir.

Assurément, l'un des quelques droits qui nous restent à nous, comme représentants de la population qui nous a délégués ici, c'est de défier le gouvernement, lorsque de l'avis des députés et, surtout, des membres de l'opposition, le gouvernement a adopté une ligne de conduite que nous jugeons malséante et incorrecte. La question en jeu lundi est d'une telle ampleur qu'elle va au cœur du programme de dépenses du gouvernement pour l'année financière et du mini-budget présenté par le ministre des Finances, en novembre dernier. Après avoir été renversé sur cette question, la seule ligne de conduite honorable pour le gouvernement, c'est sûrement de démissionner. La question dont il s'agit ici met en jeu la perception des impôts et vise à dégraisser davantage les goussets des contribuables canadiens.

On dit qu'il est d'usage, au cours de la présentation des propositions budgétaires, d'instituer les impôts avant l'adoption de la mesure législative. J'accepte la chose comme étant l'usage du Parlement actuel. Mais quand un gouvernement adopte une telle ligne de conduite, il risque son existence en misant sur son habileté à obtenir, de la Chambre et du Parlement, la mesure législative nécessaire pour légaliser son initiative jusque-là illégale. La situation actuelle n'est pas de celles où l'on juge nécessaire de citer des précédents. Nous envisageons ici un concours de circonstances unique et sans précédent dans les annales parlementaires, pour la simple raison qu'un gouvernement, renversé à l'occasion d'une mesure financière comme celle-là, n'a jamais manqué de démissionner. Voilà pourquoi les députés ne sauraient trouver aucun précédent.

Je me réjouis de la présence à la Chambre du ministre du Commerce (M. Winters). Quand le chef de notre parti soutenait plus tôt un solide argument touchant la position du

gouvernement, il a dit que tout membre du cabinet qui se trouvait à la Chambre avant le vote de lundi soir, devait avoir accepté que le vote était un vote de confiance. Le seul représentant qui, à ma connaissance, ait hoché la tête lors de cette remarque, c'est le ministre du Commerce.

Monsieur l'Orateur, j'ai ici l'*Annuaire du Canada* de 1967. Cette publication intéresse de près l'honorable représentant. Voici ce que je trouve à la page 91:

Dans le cas où le cabinet (le gouvernement) subit une défaite à la Chambre, lorsque celle-ci rejette un bill du gouvernement ou adopte une motion de censure ou de méfiance, il doit (le gouvernement ou cabinet) démissionner ou demander au Gouverneur général de dissoudre le Parlement.

Or, cet ouvrage est la « bible familiale » de mon ami et de bien des Canadiens. Peut-être jugera-t-il nécessaire de corriger le passage en question, car tel qu'il est rédigé, il ne vaut pas tripette.

Étudions bien, monsieur l'Orateur, les résultats que donnerait la motion que le gouvernement nous demande d'adopter. Qu'il me soit permis de relever une remarque fort pertinente du député de Fraser Valley (M. Patterson). A son avis, cette motion renferme des expressions superflues et insidieuses qui tendent à faire croire que tous les députés qui ont pris part au débat antérieur sur le bill en question avaient effectivement souscrit à la mesure. La motion est en partie rédigée comme suit:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures...

Monsieur l'Orateur, il n'était nullement nécessaire d'inclure ces derniers mots dans la motion. Autrement, pourquoi ne pas y avoir ajouté ceci: « auquel s'étaient opposés vigoureusement tous les membres des partis d'opposition à toutes les étapes antérieures ». Pourquoi ne pas y ajouter que notre parti et certains des autres partis d'opposition n'ont cessé de s'opposer avec vigueur au programme financier du gouvernement, exposé d'abord dans le mini-budget du ministre des Finances en novembre dernier, et de soutenir que le gouvernement gérait mal les affaires du pays, sans pouvoir faire le nécessaire pour mieux servir les intérêts de la population canadienne? Pourquoi ne pas insérer ces mots dans la motion?